

VAE : DÉROULEMENT D'UN ENTRETIEN DIAGNOSTIC D'APPUI À LA MISE EN ŒUVRE DU PARCOURS DE VALIDATION

Le conseiller reçoit un candidat à la VAE à l'issue d'un conseil en VAE ou non, ou orienté par une structure du champ de l'orientation, de l'emploi, la formation ou un certificateur. Il s'agit de :
Vérifier avec le candidat la pertinence de l'appui à la mise en œuvre du parcours de VAE,
Identifier avec lui ses besoins d'appuis,
Contractualiser avec lui les modalités d'appuis prévisionnelles qui vont être suivis ou mis en œuvre.

Cet entretien diagnostique peut être déclenché :
En amont de la demande de recevabilité
Entre la recevabilité et le passage devant le jury de VAE
Après un premier passage devant le jury de VAE

L'entretien de diagnostic va se dérouler en 6 étapes :

1. L'accueil

Le conseiller met en place des conditions de confiance, tranquillité, confidentialité avec le candidat. Il présente son rôle.

Questions à poser au candidat :

Quel est votre statut ?

Quelle certification est visée ?

À quelle étape du parcours en êtes-vous ?

2. L'exploration

Le conseiller apprécie le sens de la démarche de VAE pour le candidat. Questions à poser au candidat :
Une VAE sur cette certification, pour quoi faire ? Et si validation partielle, quelles perspectives ?

3. La vérification

Le conseiller s'assure que le candidat se représente bien ce que recouvre une démarche de VAE. Il peut utiliser un schéma des étapes et des acteurs.

Questions à poser au candidat :

Quelles sont les étapes à franchir pour aboutir dans une démarche VAE ? Quelle durée moyenne faut-il envisager ?

Quels interlocuteurs, professionnels de la VAE, pouvez-vous solliciter ?



4. L'inventaire

Au fur et à mesure des réponses apportées par le candidat, le conseiller repère les conditions de réussite ou celles de risques liées à la situation du candidat, pour qu'il aboutisse dans sa démarche de VAE.

Il peut s'appuyer sur le tableau support au diagnostic qu'il peut adapter en fonction de la situation et de l'étape du parcours où se trouve le candidat.

5. Le positionnement

Au fur et à mesure des réponses apportées par le candidat, le conseiller identifie avec lui ses besoins d'appui en s'assurant de sa compréhension et de son adhésion.

Il peut s'appuyer sur le tableau support au diagnostic qu'il peut adapter en fonction de la situation et de l'étape du parcours où se trouve le candidat.

6. La formalisation

Le conseiller définit en accord avec le candidat les modalités de déroulement de l'appui au projet VAE.